RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02495
Numéro SIREN : 518 793 112
Nom ou dénomination : ABITA MAISON BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2018 sous le numéro de dépôt 13863

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES
Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Déposé au Greffe
le 25 OCT. 2018
sous le N°
RCS N° 13863
Dos B2495

ORDONNANCE

2018008374

Nous, Guy LEZIER, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté de Maître Marielle MONTFORT, Greffière associée,

Vu la requête ci-après,

Que par Ordonnance du 27 Mars 2018 la SCP MAURAS/JOUIN représentée par Maître Cécile JOUIN, demeurant 6, Place Viarme 44000 NANTES a été désigné en qualité de Mandataire ad litem de **la Société ABITA MAISON BOIS, 19, allée de l'Erdre 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE**, pour procéder à la dissolution de ladite Société,
Vu le jugement rendu le 27 Juin 2018 rendu par le Tribunal de Commerce de NANTES prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Société ABITA MAISON BOIS et désignant la SCP MAURAS/JOUIN représentée par Maître Cécile JOUIN, en quaité de Mandataire Liquidateur ;

Attendu que la SCP MAURAS/JOUIN représentée par Maître Cécile JOUIN, ès qualités, sollicite de mettre fin à sa mission et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de la Liquidation Judiciaire de la Société ABITA MAISON BOIS ;

Mais attendu qu'il convient de faire droit à la demande de la SCP MAURAS/JOUIN représentée par Maître Cécile JOUIN, ès qualités, selon les modalités ci-après ;

PAR CES MOTIFS :

Mettons fin à la mission de la SCP MAURAS/JOUIN représentée par Maître Cécile JOUIN, ès qualités de Mandataire ad litem de la Société ABITA MAISON BOIS ;
Disons que la présente décision sera publiée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES ;
Dépens en frais privilégiés de la Liquidation Judiciaire de la Société ABITA MAISON BOIS dont coût de la présente ordonnance pour : 44.19 € TTC.

NANTES, le 16 octobre 2018

Le Greffier associé
M.MONTFORT

Le Président
G.LEZIER

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES
Département de LOIRE-ATLANTIQUE

No Greffe 2018-275

2018002374

REQUÊTE FIN DE MISSION

MANDAT AD HOC

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTES,

La SCP Jean-Luc MAURAS – Cécile JOUIN, Mandataires Judiciaires, domiciliée 6 Place Viarme à NANTES, prise en la personne de Cécile JOUIN,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que par ordonnance sur requête qui restera annexée à la présente, vous avez procédé à la nomination de la soussignée en application des dispositions de l'article 1844-7 du Code Civil aux fonctions de Mandataire Ad'Litem de la société ABITA BOIS avec pour mission de procéder à sa dissolution,

Que la SAS ABITA BOIS a fait l'objet d'une liquidation judiciaire simplifiée sur déclaration de cessation des paiements régularisée par la soussignée en raison de créances salariales impayées,

Que par jugement en date du 27 juin 2018 votre Tribunal a ouvert une procédure de liquidation judiciaire et la soussignée a été désignée aux fonctions de Mandataire Liquidateur, il apparaît dans ces conditions opportun de constater la fin du mandat de Mandataire Ad'Litem de la soussignée, la mission ayant été accomplie,

Pourquoi la requérante a l'honneur de conclure à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, bien vouloir mettre fin à son mandat de Mandataire Ad'Litem de la SAS ABITA BOIS,

Dire que les dépens de la présente décision seront employés en frais privilégiés de la liquidation judiciaire simplifiée de la SAS ABITA BOIS.

NANTES, le 3 octobre 2018

POUR COPIE CONFORME

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES (Loire-Atlantique)